

---

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022**

---

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue par visioconférence le lundi 7 février 2022 à 19 h 30, à laquelle sont présents à cette visioconférence :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présents à cette visioconférence :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière;

Monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment;

Madame Amélie Séguin, adjointe à la direction générale.

\*

Considérant le contexte particulier relié à la pandémie de la COVID-19, cette séance se tient par visioconférence, entre les membres du Conseil ainsi que certains employés municipaux. Un enregistrement audiovisuel de la présente séance sera publicisé dès que possible.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 15, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

---

**2. ORDRE DU JOUR**

2022-02-0036

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ORDRE DU JOUR**

**3. PROCÈS-VERBAL**

**4. RÈGLEMENTS**

**4.1** Règlement numéro 2022-284 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

**4.1.1** Avis de motion

**4.1.2** Dépôt du projet de règlement

**5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL**

**5.1** Demandes transmises au Conseil

**5.1.1** Questions concernant l'épandage dans le cadre du contrat de contrôle biologique des moustiques

**6. VOIRIE**

**6.1** Rechargement des accotements 2022 : appel d'offres

**6.2** Limite de vitesse sur la Route 104 : demande au ministère des Transports du Québec – suivi

**6.3** Nettoyage de fossés rang Double et rang Kempt : appel d'offres

**6.4** Nettoyage de fossés rang Kempt et 4<sup>e</sup> Rang Nord : appel d'offres

**6.5** Fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées 2022 : contrat

**6.6** Balayage de rues 2022 : contrat

**6.7** Élargissement des accotements sur la montée du Grand-Bois : appel d'offres

**7. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS**

**7.1** Office municipal d'habitation Haut-Richelieu : budget 2022

8. LOISIRS
  - 8.1 Aménagement d'un parc sur la rue Bessette
    - 8.1.1 Sculpture : budget, contrat et demande de dépôt
    - 8.1.2 Gazébo
    - 8.1.3 Appel d'offres
  - 8.2 Clôture entre le stationnement du terrain des loisirs et le 203, rang de la Montagne
9. COMPLEXE MUNICIPAL
  - 9.1 Salle du Conseil
    - 9.1.1 Plafond suspendu
    - 9.1.2 Chaises
10. AFFAIRES FINANCIÈRES
  - 10.1 Comptes du mois
11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 11.1 Adjoint(e) à la direction générale : embauche
  - 11.2 Emploi étudiant pour la voirie : appel de candidatures
  - 11.3 Carte de crédit Visa : autorisation pour une 4<sup>e</sup> carte (administration)
  - 11.4 Dons d'arbres 2022 : demande
  - 11.5 Proanima : nomination en tant qu'autorité compétente – application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*
12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
13. SÉCURITÉ
  - 13.1 Traverse piétonnière face au terrain des loisirs
  - 13.2 Vitesse des automobilistes sur le territoire
14. VARIA
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### 3. PROCÈS-VERBAL

2022-02-0037

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022 avec la modification suivante :

- Remplacer le texte de la résolution numéro 2022-01-0027 par le texte suivant :

*Pour faire suite aux 2 courriels datés du 10 janvier 2022 reçus de la part de propriétaires visés par le contrôle biologique des moustiques adressant des questions aux membres du Conseil municipal ainsi qu'aux parutions dans le journal Le Canada Français, madame Suzanne Boulais, mairesse, explique le dossier afin de répondre aux questionnements.*

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, les membres du Conseil municipal ont résolu de transmettre un sondage aux propriétaires résidant dans le secteur visé par le contrôle biologique des moustiques 2021 (rues Édéas-Boucher, Laurent-Tremblay, Tarte ainsi qu'une section du rang Chartier) afin de connaître leur niveau de satisfaction ainsi que leur intérêt à poursuivre le traitement en 2022 (réf. résolution numéro 2021-12-9962);

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de réponse est de 58 %, et que sur ce taux, 59 % des propriétaires sont satisfaits du contrôle biologique des moustiques effectué en 2021 et 54 % des propriétaires sont en faveur d'un traitement en 2022;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise GDG Environnement Ltée;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût relié au contrôle biologique des moustiques sera entièrement refacturé aux propriétaires de ce secteur via une compensation exigible sur le compte de taxes 2022, le tout selon les termes du règlement numéro 2021-283 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'octroyer** le contrat relatif au contrôle biologique des moustiques à la firme GDG Environnement Ltée pour l'année 2022, et ce, selon la soumission datée du 23 novembre 2021 au montant de 21 500 \$, taxes en sus, payable en deux versements;
- **D'autoriser** la firme GDG Environnement Ltée à demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des moustiques, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, pour l'année 2022, et d'autoriser le paiement des frais pour la demande au ministère au montant 600 \$;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Hygiène du milieu »;
- **D'organiser** une rencontre d'information avec tous les citoyens de la Municipalité concernant le contrôle biologique des moustiques.

*Adoptée à la majorité des conseillers*

*Madame la conseillère Julie Robert inscrit sa dissidence concernant la présente résolution.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **4. RÈGLEMENTS**

##### **4.1 Règlement numéro 2022-284 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**AVIS DE  
MOTION**

**4.1.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisa Collard que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2022-284 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2022-02-0038

**4.1.2 Dépôt du projet**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent procéder au dépôt du projet de règlement numéro 2022-284 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

**EN CONSÉQUENCE** madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De procéder** au dépôt du projet de règlement numéro 2022-284 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

(Le texte du projet de règlement numéro 2022-284 peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL**

**5.1 Demandes transmises au Conseil**

**5.1.1 Questions concernant l'épandage dans le cadre du contrat de contrôle biologique des moustiques**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du courriel daté du 2 février 2022, de la part d'un propriétaire visé par le contrôle biologique des moustiques, adressant des questions à la Municipalité. Les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des courriels datés du 4 et du 7 février 2022, transmis par la firme GDG Environnement Ltée, en réponse aux questions dudit propriétaire.

Madame Suzanne Boulais, mairesse, propose d'ajouter un résumé du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (chapitre Q-2, r 35.2) dans le prochain bulletin municipal, afin de sensibiliser et responsabiliser les citoyens par rapport à la l'identification de leur puits. Comme le stipule l'article 18, alinéa 1, paragraphe 3° dudit règlement, l'installation doit être repérable visuellement en tout temps.

---

**6. VOIRIE**

**6.1 Rechargement des accotements 2022 : appel d'offres**

2022-02-0039

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions pour réaliser les travaux de rechargement des accotements pour l'année 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2022-02 par invitation en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de rechargement des accotements 2022;

## 7 FÉVRIER 2022

- **De nommer** monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, responsable en octroi de contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **6.2 Limite de vitesse sur la Route 104 : demande au ministère des Transports du Québec – suivi**

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, les membres du Conseil municipal ont adopté une résolution adressant une demande au ministère des Transports du Québec (ci-après « MTQ ») afin de prolonger la limite de vitesse de 50 km/h ou d'effectuer une bande de transition à 70 km/h sur la Route 104, en direction de Sainte-Brigide-d'Iberville, afin de sécuriser le secteur où se retrouve plusieurs maisons de ville où de jeunes familles résident (493 à 521, rue Saint-Joseph) (réf. résolution numéro 2022-01-0034).

Suite à la transmission de la demande, le MTQ a transmis un courriel de questions à la Municipalité en lien avec la résolution numéro 2022-01-0034 en date du 20 janvier 2022.

Les membres du Conseil municipal discutent du courriel reçu par le MTQ.

Monsieur le conseiller Patrick Barry estime que la Municipalité a répondu aux demandes du MTQ par rapport à la surveillance policière dans ce secteur. De plus, plusieurs accidents ont eu lieu au cours des dernières années à cause de la vitesse des automobilistes. Une liste des constats d'infraction émis dans ce secteur sera également transmise au MTQ. De ce fait, il propose d'aller de l'avant avec la demande de la Municipalité au MTQ pour créer une zone tampon de 70 km/h à la limite du village sur la Route 104. Un suivi sera effectué auprès du MTQ par les employés municipaux.

### **6.3 Nettoyage de fossés rang Double et rang Kempt : appel d'offres**

2022-02-0040

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage de sections de fossés situées sur le rang Double et sur le rang Kempt au cours de l'année 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2022-03 par invitation en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de nettoyage de fossés sur le rang Double et sur le rang Kempt;
- **De nommer** monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, responsable en octroi de contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **6.4 Nettoyage de fossés rang Kempt et 4<sup>e</sup> Rang Nord : appel d'offres**

2022-02-0041

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage de sections de fossés situées sur le rang Kempt et sur le 4<sup>e</sup> Rang Nord au cours de l'année 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2022-04 par invitation en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de nettoyage de fossés sur le rang Kempt et sur le 4<sup>e</sup> Rang Nord;

7 FÉVRIER 2022

- **De nommer** monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, responsable en octroi de contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**6.5 Fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées 2022 : contrat**

2022-02-0042

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent accorder un contrat afin de réaliser des travaux de fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de l'entreprise André Paris inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat à l'entreprise André Paris inc. pour effectuer les travaux de fauchage en trois coupes, soit une coupe avant le 9 juin 2022, une coupe autour du 16 juillet 2022 et une coupe entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre 2022, selon l'offre de services datée du 21 janvier 2022 au montant forfaitaire de 14 891,56 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **D'autoriser** madame Suzanne Boulais, mairesse, et madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le contrat de fauchage 2022 avec l'entreprise André Paris inc.;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**6.6 Balayage de rues 2022 : contrat**

2022-02-0043

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal désirent réaliser des travaux de balayage des rues de la Municipalité au printemps 2022;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Balayages Rive-Sud inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat pour la réalisation des travaux de balayage des rues de la Municipalité, dans le noyau villageois, à l'entreprise Balayages Rive-Sud inc., selon la soumission datée du 24 janvier 2022 au taux horaire de 107,50 \$, taxes en sus, pour un montant maximal de 1 000,00 \$, toutes taxes incluses, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 7 FÉVRIER 2022

### 2022-02-0044 6.7 **Élargissement des accotements sur la montée du Grand-Bois : appel d'offres**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux d'élargissement des accotements sur la montée du Grand-Bois;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la parution de l'appel d'offres public MSG-2022-05 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, et les dépenses y étant rattachées, en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux d'élargissement des accotements sur la montée du Grand-Bois;
- **De nommer** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, responsable en octroi de contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

### 2022-02-0045 6.8 **Élargissement des accotements sur la montée du Grand-Bois : autorisation pour une demande de subvention**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent effectuer une demande de subvention dans le cadre des travaux d'élargissement des accotements sur la montée du Grand-Bois;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, tous les documents afférents à la demande de subvention, dans le cadre des travaux d'élargissement des accotements sur la montée du Grand-Bois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **7. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS**

### 2022-02-0046 7.1 **Office municipal d'habitation Haut-Richelieu : budget 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation (ci-après « OMH ») Haut-Richelieu a transmis ses prévisions budgétaires pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le déficit global prévu au budget est de 1 933 804 \$ et que celui pour l'immeuble situé sur le territoire de la Municipalité est de 7 765 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part de la Municipalité correspond à 10 % du déficit d'exploitation de l'immeuble sur le territoire de la Municipalité, soit 777 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'accepter** les prévisions budgétaires 2022 de l'OMH Haut-Richelieu;

- **D'autoriser** le paiement de la quote-part de la Municipalité au montant de 777 \$;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Santé et bien-être ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

## 8. LOISIRS

### 8.1 Aménagement d'un parc sur la rue Bessette

\*

Madame la conseillère Julie Robert déclare avoir un intérêt dans le dossier relatif au dossier de la sculpture projetée dans le parc de la rue Bessette et se retire de la visioconférence.

#### 8.1.1 Sculpture : budget, contrat et demande de dépôt

2022-02-0047

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, les membres du Conseil municipal ont résolu de demander des esquisses à l'artiste Pascale Hébert (Métal en jupe) pour une création artistique qui sera installée dans le parc projeté sur la rue Bessette, dont le budget maximal alloué pour ladite création était de 30 000 \$ (réf. résolution numéro 2021-07-9797);

**CONSIDÉRANT QUE** l'artiste Pascale Hébert (Métal en jupe) a rencontré le Comité loisir et culture Frère-André au cours des derniers mois, afin de discuter de la sculpture proposée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents résumant les discussions tenues et sont en accord avec ces derniers;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent augmenter le budget maximal alloué à l'artiste pour sa création, afin qu'elle ait un impact majestueux dans le parc et puisque la sculpture pourrait être admissible à une subvention;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, l'artiste Pascale Hébert (Métal en jupe) a produit le concept, la maquette et le plan d'implantation de la sculpture projetée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la convention visant à acquérir l'œuvre sculpturale proposée par Pascale Hébert (Métal en jupe) et se disent en accord avec celle-ci, avec certaines modifications;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite convention prévoit un dépôt au montant de 25 000 \$, taxes en sus, pour un montant total de 28 743,75 \$, lors de la signature;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'augmenter** le budget maximal alloué pour la création de la sculpture projetée de 30 000 \$ à 50 000 \$, taxes en sus;
- **D'autoriser** mesdames Suzanne Boulais, mairesse, et Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, la convention visant à acquérir l'œuvre sculpturale proposée par Pascale Hébert (Métal en jupe);
- **D'autoriser** l'émission du chèque au montant de 28 743,75 \$ à madame Pascale Hébert (Métal en jupe) en guise de paiement du dépôt relié à la facture numéro 220120 datée du 20 janvier 2022;



## 7 FÉVRIER 2022

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\*

Madame la conseillère Julie Robert réintègre la visioconférence pour la suite des dossiers.

### **8.1.2 Gazébo**

Le traitement de ce dossier est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal, car les membres du Conseil souhaitent étudier d'autres options en remplacement du gazébo proposé. Il est à noter que la dalle de ciment qui devait accueillir le gazébo sera conservée dans les plans d'aménagement du parc de la rue Bessette, dans le but de conserver la possibilité d'y mettre un gazébo ultérieurement.

### **8.1.3 Appel d'offres**

2022-02-0048

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin d'effectuer des travaux pour l'aménagement du parc projeté sur la rue Bessette au cours de l'année 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la parution de l'appel d'offres public MSG-2022-06 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, et les dépenses y étant rattachées, en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux d'aménagement du parc de la rue Bessette;
- **De nommer** monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, responsable en octroi de contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Immobilisations – Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **8.2 Clôture entre le stationnement du terrain des loisirs et le 203, rang de la Montagne**

2022-02-0049

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne clôture située entre le stationnement du terrain des loisirs et le 203, rang de la Montagne (propriété privée) a été retirée afin de permettre l'exécution des travaux de réfection du stationnement du terrain des loisirs situé au 187, rang de la Montagne (réf. procès-verbal du 15 novembre 2021, point 13.3);

**CONSIDÉRANT QUE** ladite clôture était en mauvais état et on ne pouvait procéder à sa réinstallation;

**CONSIDÉRANT QU'**une clôture temporaire a été installée par les officiers municipaux à l'automne 2021, afin d'éviter que des personnes circulent trop près de la propriété située au 203, rang de la Montagne;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent qu'une clôture permanente soit installée au printemps 2022;

**EN CONSÉQUENCE** monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** un montant maximal de 5 000 \$, taxes en sus, pour l'installation d'une clôture permanente entre le stationnement du terrain des loisirs et le 203, rang de la Montagne;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

## 9. COMPLEXE MUNICIPAL

### 9.1 Salle du Conseil

#### 9.1.1 Plafond suspendu

2022-02-0050

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent procéder à l'installation d'un plafond suspendu et au prolongement des fils d'alimentation dans la salle du Conseil municipal, afin d'insonoriser la pièce, et ainsi permettre l'enregistrement des séances publiques du Conseil par un système audiovidéo;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Construction Jem Plus et fils inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent prolonger le plafond suspendu jusqu'au bout du corridor pour fermer l'entièreté du plafond de la salle du Conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent ajouter un isolant supplémentaire (Roxul) pour une meilleure insonorisation de la salle du Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat pour l'installation d'un plafond suspendu et le prolongement des fils d'alimentation à l'entreprise Construction Jem Plus et fils inc., le tout pour un montant maximal de 25 000 \$, taxes en sus;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Immobilisations – Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 9.1.2 Chaises

2022-02-0051

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil souhaitent acquérir de nouvelles chaises pour la salle du Conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'accorder** un montant maximal de 150 \$, taxes en sus, par chaise, pour un montant total de 1 350 \$, taxes en sus, pour l'acquisition de nouvelles chaises dédiée à la salle du Conseil municipal;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**10. AFFAIRES FINANCIÈRES**

2022-02-0052

**10.1 Comptes du mois**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 3 février 2022 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 7 février 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 114 069,48 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 53 664,24 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2022-02-0053

**11.1 Adjointe à la direction générale : embauche**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, les membres du Conseil municipal ont résolu de procéder à un appel de candidatures pour un poste d'adjoint(e) à la direction générale pour un remplacement d'une durée approximative de 12 à 18 mois (congé de maternité de la greffière-trésorière adjointe) (réf. résolution numéro 2021-11-9934);

**CONSIDÉRANT QU'**un premier appel de candidatures a été publié du 23 novembre 2021 au 6 décembre 2021, mais qu'aucune candidature n'a été retenue;

**CONSIDÉRANT QU'**un deuxième appel de candidatures a été publié du 8 décembre 2021 au 10 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature de madame Amélie Séguin a été retenue par le comité de sélection formé de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, de madame Suzanne Boulais, mairesse, et de madame Marie-Pier Noiseux, greffière-trésorière adjointe;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Amélie Séguin a débuté sa formation au poste d'adjointe à la direction générale le 24 janvier 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'embauche de madame Amélie Séguin à titre d'adjointe à la direction générale pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour un poste temporaire d'une durée approximative de 12 à 18 mois, à temps plein, à raison de 35 heures par semaine, selon les conditions prévues au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » daté du 7 février 2022;
- **D'entériner** la date d'entrée en fonction de madame Amélie Séguin au 24 janvier 2022;
- **De fixer** la période de probation de madame Amélie Séguin à 3 mois à compter du 24 janvier 2022;

- **D'autoriser** madame Amélie Séguin, adjointe à la direction générale, ayant prêté serment dans le cadre de ses fonctions à la Municipalité, à procéder à l'affichage des avis publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 11.2 Emploi étudiant pour la voirie : appel de candidatures

2022-02-0054

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour la voirie pour la saison estivale;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De procéder** à un appel de candidatures pour un poste temporaire (8 semaines), à temps plein (environ 30 heures), d'assistant(e) à la voirie de la Municipalité pour la saison estivale 2022;
- **D'autoriser** l'affichage dudit poste sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le site de Québec Municipal et dans le bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 11.3 Carte de crédit Visa : autorisation pour une 4<sup>e</sup> carte (administration)

2022-02-0055

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun d'obtenir une 4<sup>e</sup> carte de crédit Visa Desjardins de la Municipalité afin que les employés du bureau municipal puissent procéder aux achats courants nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De mandater** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, afin d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de Visa Desjardins dans le but d'obtenir une 4<sup>e</sup> carte de crédit au nom de la Municipalité (administration), pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 11.4 Dons d'arbres 2022 : demande

2022-02-0056

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire distribuer gratuitement des arbres à ses citoyens au cours du mois de mai 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **Qu'**une demande de 2 000 arbres et arbustes soit transmise à la députée ainsi qu'aux Clubs 4-H, organisme mandaté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la distribution d'arbres auprès des municipalités;
- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, tout document relatif à cette demande;
- **Que** la distribution soit prévue au cours du mois de mai 2022 pour le *Mois de l'arbre et des forêts*;

7 FÉVRIER 2022

- **Que** l'information concernant la distribution gratuite des arbres soit publiée dans le bulletin municipal du mois d'avril 2022, sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le panneau d'affichage électronique du Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**11.5 Proanima : nomination en tant qu'autorité compétente - application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens***

2022-02-0057

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, les membres du Conseil municipal ont autorisé la signature d'un contrat de services de gestion animalière avec l'organisme Proanima qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 (réf. résolution numéro 2022-01-0028);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* permet à une municipalité de conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de la loi;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur au 3 mars 2020 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De nommer** l'organisme Proanima en tant qu'autorité compétente aux fins de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

**11.6 Salaires des élus**

Les membres du Conseil municipal discutent concernant l'augmentation du salaire des élus en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de décembre 2021 au taux de 4,7 %. Une augmentation annuelle est déjà prévue en vertu de l'article 7 du règlement numéro 2021-277 relatif au traitement des élus municipaux :

**« ARTICLE 7**

La rémunération établie par le présent règlement sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste au pourcentage correspondant au taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec établie par Statistiques Canada, au 31 décembre de l'année précédente ».

Le salaire des élus sera donc ajusté rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon les termes dudit règlement.

**12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

Madame la conseillère Lisa Collard discute de la refonte du site Internet de la Municipalité. Elle demande aux autres membres du Conseil municipal s'ils ont des références ou des connaissances dans le domaine informatique. Elle suggère de demander des soumissions pour une estimation des coûts.

Madame la conseillère Lisa Collard discute des photos des membres du Conseil municipal qui doivent être mises à jour sur le site Internet. Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, l'informe qu'une soumission a été reçue et qu'elle attend une autre soumission.

Madame la conseillère Lisa Collard demande aux autres membres du Conseil municipal de faire un suivi concernant les appels effectués aux résidents de 70 ans et plus. Elle laisse entendre que les résidents sont reconnaissants de l'initiative des élus municipaux. Les membres du Conseil décrivent tour à tour leurs discussions avec les aînés et le résultat est positif dans la majorité des cas. Les membres du Conseil poursuivront leurs appels au cours des prochaines semaines.

---

**13. SÉCURITÉ**

**13.1 Traverse piétonnière face au terrain des loisirs**

Suite à des plaintes citoyennes rapportées à madame la conseillère Karine St-Germain, madame la mairesse, Suzanne Boulais, souhaite discuter du non-respect de l'obligation de laisser priorité aux piétons au niveau de la traverse piétonnière située en face du terrain des loisirs. Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, informe les membres du Conseil que la Sûreté du Québec a été avisée de la situation et qu'une demande a été faite pour qu'une surveillance plus accrue soit effectuée à cet endroit.

**13.2 Vitesse des automobilistes sur le territoire**

Suite à des plaintes citoyennes qui ont été rapportées à madame la conseillère Karine St-Germain, madame la mairesse, Suzanne Boulais, souhaite discuter du non-respect des limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité. Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, informe les membres du Conseil que la Sûreté du Québec a été avisée de la situation et qu'une demande a été faite pour qu'une surveillance plus accrue soit effectuée sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

---

**14. VARIA**

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

---

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu de lever la séance à 22 h 20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

7 FÉVRIER 2022

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2022-02-0046
2022-02-0047
2022-02-0052

\_\_\_\_\_  
Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Suzanne Boulais, mairesse

\_\_\_\_\_  
Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière

**ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉOLUTIONS**

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Boulais, mairesse